

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 22 juin 2020**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors d'une séance ultérieure.

Dérogation mineure - Lot 5 015 797 Ptie

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de lotissement 798-05, spécifiquement à l'article suivant :

Article 6.2.1.a) :

Autoriser la création d'un lot pour la construction résidentielle sur une partie du lot 5 015 797 situé à l'intersection du chemin Lynd et du boulevard Perron Ouest. Le lot aurait une façade de 46,7 mètres au lieu des 60 mètres requis, une profondeur de 54,39 mètres au lieu des 60 mètres requis et une superficie totale de 3 038 mètres carrés au lieu des 4 905 mètres carrés requis

Donné à New Richmond
Ce 5^e jour de juin 2020

Céline LeBlanc
Greffière